



Indemnités de fin de contrat à durée déterminée

Par **rebval**, le **03/08/2015** à **13:20**

Bonjour,

Je termine un CDD de six mois au 30/09/2015 qui est le renouvellement d'un premier CDD de six mois également (même travail).

Si mon employeur me propose un CDI que j'accepte, me doit-il mes indemnités de précarité sur le premier CDD de six mois ? En effet, celui-ci s'est soldé par un renouvellement et non par une proposition de CDI...

Merci de votre réponse.
Bien cordialement.

rebval

Par **P.M.**, le **03/08/2015** à **15:29**

Bonjour,
C'est effectivement a priori ce qui devrait s'appliquer...